

Cfdt:

SANTÉ  
SOCIAUX

VOSGES

# PRIME DE SERVICE : Des avancées concrètes grâce à la CFDT !

## Pas touche à nos droits !

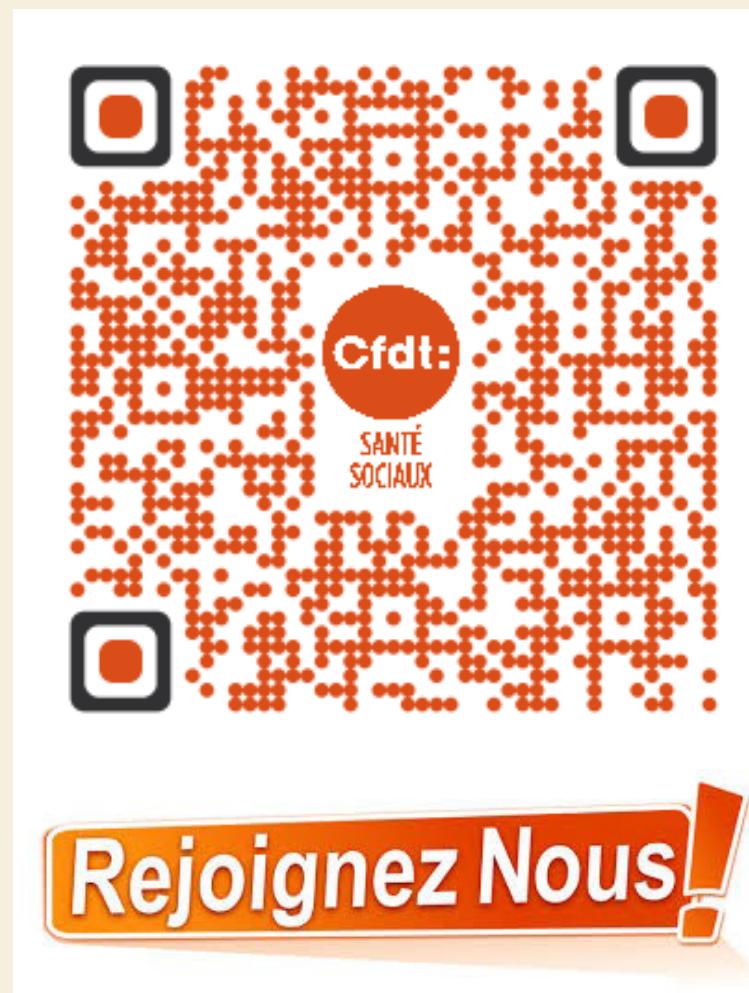
Face aux propositions de la DGOS, la CFDT Santé-Sociaux a imposé des lignes rouges claires et a obtenu gain de cause

### REVENDICATIONS DE LA CFDT SANTÉ-SOCIAUX :

- ➡ **Bloquer toute réforme précipitée**  
Aucune décision ne doit être imposée sans concertation réelle avec les organisations syndicales représentatives
- ➡ **ZÉRO PERTE DE SALAIRE**  
Nous exigeons qu'aucun·e agent·e ne perde 1 € : nos rémunérations ne sont pas une variable d'ajustement.
- ➡ **NON AUX RÈGLES FAITES MAISON**  
Les directions d'établissement ne doivent pas inventer leurs propres règles :
- ➡ Une **égalité de traitement** pour toutes et tous.
- ➡ **STOP À L'ABATTEMENT INJUSTE**  
La suppression de l'abattement de 1/140<sup>e</sup> par jour d'absence est indispensable :
  - 📌 les agent·e·s sont déjà pénalisé·e·s par la retenue sur salaire lorsqu'ils sont en maladie
  - 📌 inutile d'ajouter une double sanction
- ➡ **Reconduire les mesures transitoires** pour protéger les congés de maternité et éviter le gel des notes
- ➡ **Augmenter les taux de promotions** 2026-2027, et réaliser une enquête nationale

### VICTOIRES CFDT

- 🏆 **AUCUNE MODIFICATION DES CRITÈRES DE LA PRIME DE SERVICE POUR 2025 ET 2026**
- 🏆 **AUCUN CRITÈRE LOCAL ARBITRAIRE**
- 🏆 **RECONDUCTION DES MESURES TRANSITOIRES**
- 🏆 **NÉGOCIATION OUVERTE SUR LE TAUX DE PROMOTION**



Une question ?

Je contacte :

Syndicat Santé-Sociaux 88

syndicat@cfdtsantesociaux88.fr / Tél. 06 30 36 24 03